

DECISION n° 2023-12

Portant sur des travaux de confortement de la cave de M. YOU
ROC CONFORTATION

Le Maire :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-30 en date du 28 Mai 2020, portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2021-45 du 21 avril 2021, par laquelle le Maire a reçu délégation de compétences du Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de confortement de la cave de M. YOU,

Après analyse de l'offre présentée par ROC CONFORTATION reçue le 17/02/2023,

DECIDE :

Article 1 : de passer commande auprès de ROC CONFORTATION, pour effectuer des travaux de confortement de la cave de M. YOU, Chemin de la Chicane, pour un montant de 30 226€ HT, soit **36 271,20€ TTC**.

Article 2 : De signer le bon de commande correspondant et toutes les pièces relatives à cette décision.

Article 3 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète d'Indre et Loire,
- Monsieur PIERSON, ROC CONFORTATION

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa prochaine séance de la présente décision.



Fait à Rochecorbon, le *08 mars 2023*
Le Maire

Emmanuel. DUMENIL